

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19975**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER GESTION DU PATRIMOINE PRIVE (Domaine : Droit, Economie, Gestion - Mention : Comptabilité Finance)

Nouvel intitulé : Domaine DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention Finance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bordeaux	Président de l'Université, Recteur chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313p Organisation des services financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer les activités suivantes :

- Etudier le dossier d'une personne physique au regard de sa situation personnelle et familiale ;
- Monter des dossiers pour optimisation juridique, fiscale et financière du patrimoine ; optimiser le rendement de portefeuilles constitués d'actifs financiers pour le compte de tiers (entreprises, particuliers, institutionnels) ou pour l'entreprise d'appartenance, sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers et selon la législation ;
- Conseiller et guider une clientèle de particuliers/personnes physiques dans le choix d'investissements/placements pour constituer ou optimiser leur patrimoine financier selon la réglementation bancaire et financière ;
- Informer et conseiller en placements immobiliers et mobiliers ;
- Informer et conseiller en assurance, assurance-vie et prévoyance ;
- Gérer un portefeuille de valeurs mobilières ; mettre en œuvre des mandats de gestion.

Les activités confiées aux professionnels de la gestion de patrimoine évoluent au cours des premières années de sa carrière. Le statut de junior lors de sa première prise de fonction le conduira à élaborer le montage de dossiers techniques puis très rapidement il doit intégrer un statut de senior pour lequel il se verra confier un face à face avec un client.

Le titulaire du diplôme a une connaissance approfondie :

- En droit (bancaire, civil, fiscal, immobilier, des assurances, du patrimoine...) ;
- En comptabilité-finance (marchés financiers, analyse de risques...) ;
- Des principes de la relation client ;
- Des techniques commerciales.

Il maîtrise plus particulièrement :

- les différentes familles composant un patrimoine ;
- les techniques juridiques et fiscales de gestion d'un patrimoine ;
- les produits et les marchés financiers.

Il est capable de :

- Analyser la situation financière du client et réaliser un bilan de sa structure patrimoniale (assurance vie, valeurs mobilières...) ; analyser les besoins en assurance du client et l'informer sur les produits proposés ; définir avec le client ses objectifs et priorités (valorisation de capital, revenu régulier, fonds sécurisés, constitution d'une épargne, défiscalisation...) selon ses besoins (régime matrimonial, succession...) ; établir une étude patrimoniale, proposer les cadres juridiques, fiscaux et les produits adaptés (assurance vie, portefeuille boursier,...) ; déterminer une stratégie financière (achat de titres, assurance vie, immobilier...) et orienter si besoin le client vers un avocat, un notaire ou un gérant de portefeuille ; établir ou vérifier les documents justificatifs de placement, les rapports de rentabilité des produits financiers contractés et les adresser au client ; suivre et mettre à jour les dossiers clients à chaque événement (cession de bien, succession, divorce...)
- Calculer la valeur quotidienne de chaque actif financier du portefeuille, son évolution et mesurer les risques financiers ; identifier les besoins en renouvellement de titres/actifs financiers du portefeuille selon leur courbe d'évolution et les indices des marchés financiers ; surveiller l'équilibre de répartition du portefeuille (actions, obligations...) suivant les critères de rentabilité souhaités ; établir des rapports de gestion, de performance du portefeuille et les transmettre à la hiérarchie, à l'Autorité des Marchés Financiers, aux clients... ; définir les modalités du mandat de gestion du portefeuille financier et signer le contrat avec le client ;
- Développer un portefeuille de clients/prospects ; promouvoir des produits financiers auprès d'une clientèle de particuliers, de professionnels ou d'entreprises.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut également faire de la gestion de patrimoine dans des structures du secteur de la finance :

- dans des cabinets d'indépendants,
- dans des structures de banques privées.

Le titulaire du diplôme peut travailler dans le secteur du droit privé :

- dans des charges notariales pour étudier des dossiers de succession au plan patrimonial,
- dans des cabinets d'avocats pour monter des dossiers d'optimisation de patrimoine.

Les titulaires du diplôme peuvent accéder aux emplois suivants :

- conseiller en investissement financier (CIF),
- conseiller en gestion de patrimoine (CGP) au sein d'établissements de crédit,
- juristes spécialisés tels que les notaires spécialisés en gestion de patrimoine,
- avocats spécialisés en gestion de patrimoine,
- agent général d'assurance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

C1501 : Gérance immobilière

Réglementation d'activités :

Le conseil en gestion de patrimoine est de plus en plus soumis à des contraintes réglementaires parmi lesquels figurent :

- le statut de Conseiller en Investissement Financier, encadré par la MIF,
- l'obtention de la Compétence Juridique Appropriée,
- la Carte Immobilière obtenue auprès de la Préfecture.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme de Master « Gestion du patrimoine privé » s'effectue après une formation en 4 semestres. A l'Université de Bordeaux, il est recommandé de suivre le Master 1 « Gestion patrimoniale et financière » (ou le Master 1 « Management » pour la Formation Continue) pour accéder au Master 2 « Gestion du patrimoine privé ». Néanmoins les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un Master 1 en Sciences de gestion et management mention « Comptabilité et contrôle », en Droit mention « Droit du patrimoine, des personnes et de la famille » ou d'un diplôme équivalent. Le dispositif de Validation des Acquis Professionnels (VAP) peut permettre de candidater à la formation en l'absence du niveau pré-requis. Une sélection des candidats est effectuée sur dossiers à l'issue des deux premiers semestres par un jury composé, outre du responsable de la formation, d'enseignants intervenant dans la formation.

M1 PARCOURS RECOMMANDE « GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE », PARCOURS FORMATION INITIALE

SEMESTRE 1

UE 1-1 : Management et contexte organisationnel de la finance 1 (CREDITS : 8 - Volume horaire total : 75h)

UE 1-2 : Décision et outils techniques de la finance (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 100h)

UE 1-3 : L'étudiant choisit un des deux parcours de spécialité

Parcours 1 : Management financier (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 40h)

Parcours 2 : Gestion du patrimoine privé (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 40h)

SEMESTRE 2

UE 2-1 : Management et contexte organisationnel de la finance 2 (CREDITS : 8 - Volume horaire total : 75h)

UE 2-2 : Aspects internationaux et juridiques de la finance (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 100h)

UE 2-3 : L'étudiant choisit un des deux parcours de spécialité

Parcours 1 : Management financier (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 40h)

Parcours 2 : Gestion du patrimoine privé (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 40h)

UE 2-4 : Professionnalisation (CREDITS : 4 - Volume : 2 mois minimum)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu pour les UE 1-3 et 2-3,
- contrôle continu et contrôle terminal pour les UE 1-1, 1-2, 2-1 et 2-2,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Le semestre 1 est validé si la moyenne des UE qui le composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ET si la moyenne de chacune des UE est égale ou supérieure à 7/20.

Le semestre 2 est acquis si :

- la moyenne des UE 2-1, 2-2 et 2-3, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20,
- la moyenne de chacune de ces UE est au moins égale à 7/20,
- la note de l'UE 2-4 est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est validée lorsque chacun des semestres est acquis.

M1 PARCOURS « MANAGEMENT », RECOMMANDE EN FORMATION CONTINUE

SEMESTRE 1

UE 1 : Contexte organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 49h)

UE 2 : Développement organisationnel (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 3 : Fondamentaux de gestion (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 70h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Techniques de gestion (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 56h)

UE 5 : Management général (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 6 : Professionnalisation (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 21h)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu et examen terminal pour les UE 1, 2 et 4,
- contrôle terminal pour les UE 3, 5 et 6,
- un rapport de stage pratique pour l'UE 6,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé lorsque chacune des UE qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des semestres est acquis.

MASTER 2 « GESTION DU PATRIMOINE PRIVE », PARCOURS FORMATION INITIALE

SEMESTRE 3

UE 1 : La composition du patrimoine (CREDITS : 14 - Volume horaire total : 78h)

UE 2 : La gestion des produits financiers et immobiliers (CREDITS : 16 - Volume horaire total : 95h)

SEMESTRE 4

UE 3 : La personnalisation du patrimoine (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 72h)

UE 4 : La transmission du patrimoine (CREDITS : 11 - Volume horaire total : 78h)

UE 5 : Professionnalisation (CREDITS : 10 - Volume total : 60h + 6 mois de stage)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu et contrôle terminal pour les UE 1 à 4,
- un grand oral,
- un rapport de stage,
- une session unique d'examen

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé quand toutes les UE qui le composent sont elles-mêmes acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des 2 semestres qui la composent sont acquis.

MASTER 2 « GESTION DU PATRIMOINE PRIVE », PARCOURS FORMATION CONTINUE

SEMESTRE 3

UE 1 : La composition du patrimoine (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 110h)

UE 2 : La gestion des produits financiers et l'investissement immobilier (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 110h)

SEMESTRE 4

UE 3 : La personnalisation du patrimoine (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 90h)

UE 4 : La transmission du patrimoine (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 90h)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu et contrôle terminal écrit pour les UE 1 et 3,
- contrôle terminal pour les UE 2 et 4,

- une session unique d'examen

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé quand toutes les UE qui le composent sont elles-mêmes acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des 2 semestres qui la composent sont acquis.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé d'enseignants de la formation
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de trois professionnels enseignants dans la formation et de deux universitaires
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé de trois professionnels enseignants dans la formation et de deux universitaires
Par candidature individuelle	X		Possible pour tout ou partie du diplôme par la VES Jury composé de trois professionnels enseignants dans la formation et de deux universitaires
Par expérience dispositif VAE	X		Membres permanents de la commission de VAE, responsable de la formation, intervenants dans la formation (un enseignant-chercheur et un professionnel)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Le master 2 GPP donne la certification « compétence Juridique Appropriée » par équivalence. Texte réglementaire : Arrêté du 19 décembre 2000, renvoyant à la loi du 31 décembre 1971, modifié par l'arrêté ministériel du 18 décembre 2013.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 janvier 2012 relatif aux habilitations de l'Université Bordeaux IV à délivrer les diplômes nationaux
 Décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-bordeaux.fr/formation/enquetes-et-statistiques>

Autres sources d'information :

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGGPF0_111/m1-gestion-patrimoniale-et-financiere
www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGMANO_111/master-1-management
www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGGPF0_212/master-2-professionnel-gestion-du-patrimoine-prive
www.u-bordeaux.fr/Colleges-et-departements/College-Droit-science-politique-economie-et-gestion/IAE-Bordeaux
www.u-bordeaux.fr

[Université de Bordeaux](http://www.u-bordeaux.fr)

Lieu(x) de certification :

Université de Bordeaux : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]
 Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux

Historique de la certification :

Création du DESS Gestion du Patrimoine Privé en 2002 (arrêté d'habilitation du 25 octobre 2002).

Changement de dénomination en Master 2 Gestion du Patrimoine Privé en 2004.

Certification suivante : Domaine DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention Finance